



Mesures liées à la crise Covid

VERSION SEPTEMBRE 2021

Vous pouvez accéder aux mesures actualisées via le QR Code ou demander au secrétariat de votre centre de formation si les mesures de ce flyer sont toujours valables.

Quelles mesures sanitaires devez-vous respecter dans votre centre de formation ?



Portez un masque :

- même si vous êtes vacciné·e
- couvrant le nez et la bouche.

Ne portez pas de gants

Désinfectez-vous ou lavez-vous les mains :

- avant d'entrer dans les locaux avec du gel hydroalcoolique disponible à l'entrée du bâtiment
- régulièrement au cours de la formation
- lors de l'entrée dans les réfectoires.

Toussez ou éternuez dans votre coude

Jetez vos mouchoirs en papier dans la poubelle la plus proche

Respectez les consignes de circulation pour vous déplacer :

- à l'intérieur des locaux
- à l'extérieur.

Prenez vos boissons et repas uniquement dans les réfectoires, sauf si vous avez reçu l'autorisation de votre centre de formation d'utiliser une autre salle :

- respectez la capacité d'accueil maximale de personnes de votre salle
- respectez la distance physique de 1.50m lorsque vous retirez votre masque pour boire et manger
- portez votre masque lorsque vous circulez dans la salle et dès que vous ne mangez et buvez plus.

Respectez autant que possible vos distances d'1m50 entre vous et les autres :

- à l'intérieur du bâtiment
- à l'extérieur (lors des pauses cigarettes notamment).

Gardez en ordre la configuration des locaux

Tout manquement aux règles sanitaires entraînera l'interdiction d'entrée ou l'exclusion du bâtiment.



<https://tinyurl.com/bf-covid19>

↑
Scanner le QR code
pour découvrir
les informations
actualisées

Que devez-vous faire si vous revenez d'un séjour à l'étranger ?

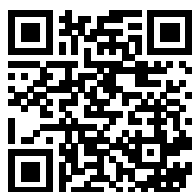


Avant chaque retour :

- **Consultez les sites** <https://diplomatie.belgium.be/fr> et <https://www.info-coronavirus.be/fr/voyages/> afin de prendre connaissance des démarches à suivre.
- **Remplissez un formulaire de localisation des passagers** (sauf pour quelques exceptions), 48h avant votre retour en Belgique.
- Suite à l'envoi de ce formulaire, **vous serez informé par SMS et/ou téléphone des démarches à suivre** : test(s), quarantaine...

Si l'un de vos tests est positif :

- **Prévenez le secrétariat de votre centre de formation** dès l'obtention du résultat et transmettez-lui votre certificat médical.
- **Si vous n'avez pas de symptômes : restez chez vous pendant 10 jours minimum** à partir de la date de réalisation du test. Si cela est possible, vous pourrez suivre votre formation à distance.
- **Si vous avez des symptômes : restez chez vous pendant 10 jours minimum à partir de la date d'apparition des symptômes.** Pour sortir de l'isolement : vous ne devez plus avoir de fièvre depuis au moins 3 jours et une amélioration des symptômes.



<https://tinyurl.com/bf-covid19>

↑
Scanner le QR code
pour découvrir
les informations
actualisées

Que faire si vous avez des symptômes de Covid 19 ?



Vous devez respecter les mesures ci-dessous si vous avez :

→ **Au moins un des symptômes majeurs suivants** d'apparition aiguë, sans autre cause évidente : toux, essoufflement/étouffement, douleur thoracique, manque d'odorat ou manque de goût.

OU

→ **Au moins deux des symptômes mineurs suivants**, sans autre cause évidente : fièvre, douleurs musculaires, fatigue, rhinite, maux de gorge, maux de tête, anorexie, diarrhée aqueuse, confusion aiguë, chute soudaine.

Si vous avez ces symptômes dans votre centre de formation :

→ **Prévenez le secrétariat** de votre centre de formation et **retenez chez vous**.

Si vous avez ces symptômes dans votre vie privée :

→ **Ne venez pas à votre formation.**

→ **Prévenez le secrétariat** de votre centre de formation.

Vous avez ensuite 2 possibilités : consulter un médecin ou prendre directement un rdv pour un test sans avoir consulté un médecin

→ **Soit vous consultez un médecin** qui va décider si vous devez vous mettre en quarantaine et faire un test.

→ **Soit vous prenez un rdv pour un test**, sans avoir consulté un médecin au préalable, sur brussels.test.covid.be. Cette prise de rdv vous donnera accès à votre certificat de quarantaine sur masante.be, qui sera à transmettre au secrétariat de votre centre de formation.



Si vous consultez un médecin et qu'il ne vous demande pas de vous mettre en quarantaine et de réaliser un test :

→ **Reprenez votre formation.**

→ Si vous avez été absent : **transmettez un certificat médical** au secrétariat de votre centre de formation.

Si vous consultez un médecin et qu'il vous demande de vous mettre en quarantaine et de réaliser un test :

→ **Prenez un rdv** pour le test (sur masante.be ou brussels.test.covid.be, avec le code reçu).

→ **Transmettez votre certificat de quarantaine** (transmis par le médecin ou obtenu sur masante.be avec le code reçu), au secrétariat de votre centre de formation.

Effectuez le test

→ Le résultat pourra vous être envoyé par SMS, ou obtenu via [Coronalert](https://coronalert.be) ou masante.be.

Si votre test est positif :

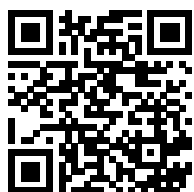
→ **Prévenez le secrétariat** de votre centre de formation dès l'obtention du résultat et transmettez-lui votre certificat médical.

→ **Restez chez vous pendant 10 jours** minimum à partir du jour d'apparition des symptômes. Pour sortir de l'isolement : vous ne devez plus avoir de fièvre depuis au moins 3 jours et une amélioration des symptômes.

Si votre test est négatif :

→ Vous pouvez **sortir de quarantaine**.

→ **Contactez le secrétariat** de votre centre de formation pour savoir si vous pouvez revenir en formation.



<https://tinyurl.com/bf-covid19>

↑
Scanner le QR code
pour découvrir
les informations
actualisées

Que faire si vous avez été au contact d'une personne atteinte du Covid 19 ?



Ne vous rendez pas à votre formation :

- **Restez chez vous** tant que vous n'avez pas reçu de consignes.
- Il va vous être indiqué si vous avez été évalué comme :
 - **un contact à haut risque** (car vous avez eu un contact étroit avec la personne atteinte du Covid 19, il est possible que vous soyez infecté par le virus)
 - **un contact à faible risque** (car vous n'avez pas eu de contact étroit avec la personne atteinte du Covid 19, le risque de transmission du virus est donc faible).

Si le contact a eu lieu dans votre centre de formation :

- **Un responsable de la formation va vous joindre** pour vous dire si vous avez été évalué comme un contact à faible risque ou un contact à haut risque, et les mesures que vous devez suivre.

Si le contact a eu lieu dans votre vie privée :

- **Le centre de suivi des contacts va vous joindre** si la personne atteinte du Covid 19 lui a transmis vos coordonnées. Il vous sera indiqué si vous avez été évalué comme un contact à faible risque ou un contact à haut risque, et les mesures que vous devez suivre.
- **Si vous n'êtes pas contacté** : appelez vous-même un médecin, qui vous donnera ces informations.

Si un médecin vous identifie comme un contact à haut risque :

- **Restez chez vous, en quarantaine.**
- **Prenez les rdv de tests** sur masante.be ou brussels.test.covid.be, avec les codes reçus, et effectuez les tests :
 - **un 1^{er} test le plus tôt possible** après le dernier jour de contact avec la personne atteinte du Covid 19.
 - **un 2^e test : le 7^e jour** après le dernier jour de contact.
- **Transmettez votre certificat de quarantaine** (qui vous a été envoyé sur votre adresse mail ou obtenu sur masante.be avec le code reçu), au secrétariat de votre centre de formation.
- **Des exceptions à la quarantaine et aux tests** existent pour les personnes entièrement vaccinées (au moins 2 semaines après la dernière dose recommandée) et pour les personnes qui ont eu une infection au Covid 19 dans les 180 derniers jours. Le Centre de suivi des contacts ou le médecin évaluera si ces exceptions s'appliquent à vous.



Si votre 1^{er} test ou 2^e test est positif :

- **Prévenez le secrétariat** de votre centre de formation dès l'obtention du résultat et transmettez-lui votre certificat médical.
- **Si vous n'avez pas de symptômes : restez chez vous pendant 10 jours minimum** à partir de la date de réalisation du test.
Si cela est possible, vous pourrez **suivre votre formation à distance.**
- **Si vous avez des symptômes : restez chez vous pendant 10 jours minimum** à partir de la date d'apparition des symptômes.
Pour sortir de l'isolement : vous ne devez plus avoir de fièvre depuis au moins 3 jours et une amélioration des symptômes.

Si votre 1^{er} test est négatif :

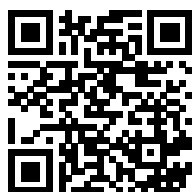
- **Continuez votre quarantaine** jusqu'au résultat du 2^e test.

Si votre 2^e test (7^e jour) est négatif :

- Si vous n'avez pas de symptômes, vous pouvez **sortir de quarantaine.**
- **Restez vigilant** jusqu'au 14^e jour après le dernier contact avec la personne atteinte du Covid 19 : limitez les contacts sociaux et contactez un médecin en cas d'apparition de symptômes.
- **Contactez le secrétariat** de votre centre de formation pour savoir si vous pouvez revenir en formation.

Si un médecin vous identifie comme un contact à faible risque :

- **Vous pouvez continuer de vous rendre** sur votre lieu de formation.
- **Restez vigilant** jusqu'au 14^e jour après le dernier jour de contact avec la personne atteinte du Covid 19 : limitez vos contacts sociaux et contactez un médecin en cas d'apparition de symptômes.



<https://tinyurl.com/bf-covid19>

↑
Scanner le QR code
pour découvrir
les informations
actualisées



Attention : Si vous devez vous absenter pour cause de maladie, pour passer un test Covid ou pour observer une période de quarantaine, vous devez transmettre votre certificat médical au secrétariat de votre centre de formation, conformément à l'Article 12 du Règlement d'Ordre Intérieur.